

Diaporama de la CME du 9 juillet 2024

1. Informations du président

- **M^{me} Margot MARTINEZ**, représentante des internes de médecine générale à la CME, a fait part de sa démission de ses fonctions de présidente du syndicat représentatif parisien des internes de médecine générale (SRP-IMG). La CME l'a chaleureusement remerciée pour la qualité des échanges qu'elle a su établir avec ses membres, notamment au sein du comité des internes.
- Le [calendrier 2025](#) des séances de la CME et du bureau de la CME est disponible sur le [site de la CME](#).
- **Consultanats et candidatures aux emplois hospitalo-universitaires**
Lors d'une séance restreinte aux praticiens titulaires hospitalo-universitaires réunie le 3 juillet, la CME a examiné :
 - 6 demandes de **consultanat**, toutes pour une 1^{ère} année ; 4 ont reçu un avis favorable et 2 un avis défavorable ;
 - les **candidatures aux emplois de PU-PH et de MCU-PH** offerts au recrutement au titre de 2024 (1^{er} tour) et publiés au Journal officiel du 18 juin ; toutes ont reçu un avis favorable, soit :
 - 68 postes de PU-PH (73 en 2023), dont 7 dans des établissements conventionnés avec l'AP-HP. Au total, on dénombre 26 femmes pour 42 hommes ;
 - 69 postes de MCU-PH (14 en 2023), dont 7 conventionnés, avec, au total, 31 femmes pour 38 hommes.
- **Intérim**
Un [décret du 24 juin 2024](#) interdit l'intérim aux professions paramédicales et aux sages-femmes pendant les deux années suivant leur diplôme, en application de la « [loi Valletoux](#) » du 27 décembre 2023. Un autre décret sera prochainement publié sur l'intérim des personnels médicaux, également visé par la « loi Valletoux ».
- **Attractivité et fidélisation**
Le directeur général a confirmé le bilan encourageant du 1^{er} semestre 2024 en matière de recrutement et de fidélisation des personnels infirmiers (+ 12,5 % d'entrées et – 19 % de départs par rapport au 1^{er} semestre 2023, soit un solde entrées / sorties de – 70 équivalents temps plein contre – 371 en 2023). Compte tenu du nombre de contrats d'allocations d'études [CAE] signés au 30 juin (1 029, soit + 22 % par rapport à juin 2023), la dynamique d'entrée des personnels infirmiers cet été sera plus forte qu'en 2023. En revanche, les difficultés perdurent pour les autres métiers paramédicaux (puéricultrices, manipulateurs en radiologie, préparateurs en pharmacie, infirmières de bloc opératoire...)

2. Commissions d'activité libérale

La [CME du 9 avril 2024](#) avait renouvelé les mandats des praticiens médicaux siégeant à la commission centrale de l'activité libérale (CCAL) : P^{TS} Philippe ANRACT et Yves CASTIER, D^r Éric LE BIHAN.

Les commissions locales de l'activité libérale (CLAL) doivent aussi être renouvelées. La CME doit désigner dans la CLAL de chacun des six groupes hospitalo-universitaires (GHU) de l'AP-HP un praticien n'exerçant pas d'activité libérale et un praticien exerçant une activité libérale exerçant en dehors du GHU concerné. Elle a approuvé les désignations qui lui étaient proposées ([liste](#)). Deux postes restent toutefois à pourvoir et le président de la CME insiste pour que des propositions soient faites pour la prochaine CME du 10 septembre.

3. Avis sur des protocoles de coopération

La CME a approuvé à l'unanimité deux protocoles de coopération :

- « [Réalisation par l'aide-soignant\(e\) et/ou l'auxiliaire de puériculture, d'électrocardiogramme \(ECG\) pour des patients majeurs et mineurs conscients en lieu et place des infirmiers ou infirmières, et/ou infirmier puériculteur ou infirmière puéricultrice, et/ou infirmier ou infirmière en pratique avancée](#) » (extension d'un protocole initial) ;
- « [Consultation infirmière sommeil pour le suivi thérapeutique des patients présentant un syndrome d'apnée du sommeil obstructif sévère](#) ».

4. Avis sur une convention hospitalo-universitaire entre l'AP-HP (GHU Paris-Saclay) et les Quinze-Vingts (P^r Antoine ROUSSEAU, M. Christophe KASSEL) ([diaporama](#), [convention](#))

La CME a approuvé à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions) l'accord cadre de coopération entre le service d'ophtalmologie de Bicêtre et le centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts. Construit sur le modèle de l'organisation mise en place à Ambroise-Paré, il doit faciliter l'accès des praticiens de Bicêtre au plateau technique haut de gamme des Quinze-Vingts et renforcer les complémentarités scientifiques (intégration de l'équipe de Bicêtre à l'institut hospitalo-universitaire [IHU] [FORESIGHT](#) et à la fondation « [Voir et entendre](#) », tous deux adossés à l'[Institut de la vision](#)). L'activité ambulatoire de Bicêtre restera sur place, de même que la prise en charge des patients hospitalisés dans les autres services partenaires de Bicêtre et nécessitant une expertise ophtalmologique. Les patients nécessitant une hospitalisation conventionnelle dans le cadre d'une intervention ophtalmologique seront pris en charge aux Quinze-Vingts.

5. Bilan des événements indésirables graves (ÉIG), logiciel OSIRIS 2 (D^r David OSMAN) ([diaporama](#))

La déclaration des ÉIG à l'agence régionale de santé a été rendue obligatoire par la [loi du 4 mars 2002](#) relative aux droits des patients. Elle constitue un outil précieux pour gérer et prévenir les risques inhérents à l'activité de soins.

Signaler les événements associés aux soins permet de les analyser au cours des réunions de morbi-mortalité (RMM), mais aussi en organisant des réunions régulières de sécurité dans les services, et de mettre en place des actions pour limiter leur survenue et leurs conséquences à l'avenir. Pour faciliter cette démarche au niveau de l'AP-HP, une nouvelle version d'OSIRIS est en cours de déploiement. Les équipes peuvent faire appel à leur coordonnateur des risques associés aux soins (CGRAS) ou à leur direction de la qualité si elles ont besoin d'aide. Elles disposent également d'un [guide des ÉIG](#) paru en novembre 2023.

6. Bilan sinistralité 2023 (M^{me} Marie-Charlotte DALLE, P^r Gérard CHÉRON)

L'AP-HP est son propre assureur depuis 1976 et dispose de 40 médecins-conseils travaillant avec la direction des affaires juridiques (DAJ). Elle privilégie une politique amiable dans le règlement des indemnisations pour dommage subi par un patient. En 2023, 511 nouvelles réclamations ont été déposées (dont 45 % à l'amiable). Chirurgie orthopédique & traumatologique, pédiatrie & néonatalogie et urgences représentent au total le tiers de ces réclamations. Trois quarts des réclamations concernent une responsabilité sans faute. Au total, en 2023, l'AP-HP a versé 26 M€ d'indemnités ou rentes.

L'attention de tous est appelée sur l'importance de tracer les informations, de répondre rapidement aux demandes de transmission du dossier médical, de solliciter les collégiales qui peuvent fournir, pour certaines, des formulaires d'information, et de soigner l'encadrement des étudiants nouveau-venus. La direction des affaires juridiques et le P^r Gérard CHÉRON, coordonnateur des médecins-conseils, sont disponibles pour venir échanger avec les CME locales sur ces sujets.

7. « Cohort 360 » (M^{me} Caroline GERMAIN) ([diaporama](#))

[Cohort 360](#) est un outil de visualisation des données de cohortes de patients. À partir du catalogue de l'entrepôt de données de santé ([EDS](#)) de l'AP-HP, il permet de créer des cohortes sur la base d'un panel de critères et de visualiser les données des cohortes générées, soit de façon nominative sur le périmètre des données internes de l'équipe de soins, soit de façon « pseudonymisée » (après avis favorable du conseil scientifique et éthique [[CSE](#)] de l'EDS).

Pour aider à la visualisation des données et à la réalisation de recherches, il propose des graphiques et une fonctionnalité de recherche puissante directement dans les textes médicaux. Les données pourront ensuite être exportées dans un fichier .csv ou dans un espace de travail ([Jupyter](#) ou autre laboratoire de données).

La prochaine réunion de la CME aura lieu le **10 septembre 2024**, précédée du bureau de la CME le 3 septembre. Dans cette attente, le président remercie les équipes qui ont préparé et celles qui participeront à la couverture médicale des Jeux olympiques 2024 et souhaite à toutes et tous de bonnes vacances d'été.

P^r Rémi SALOMON, le 12 juillet 2024